



La « RSE politique », état de l'art et agenda critique de recherche

La RSE politique suscite un intérêt croissant dans le champ Business and Society ces dernières années. Elle renvoie à l'investissement de la sphère politique par les entreprises afin de répondre aux défis sociétaux globaux. Cet article se propose de passer en revue les courants de recherche qui ont contribué à l'étude de la politisation des entreprises, à souligner leurs limites et à proposer un agenda de recherche critique qui met en exergue que la RSE politique constitue un espace gouvernable régi par différents discours, rationalités, programmes et technologies de gouvernement.

La littérature sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) a connu, ces dix dernières années, une tournure politique en mettant l'accent sur comment les entreprises façonnent leur environnement institutionnel (Frynas et Stephens, 2015 ; Scherer *et al.*, 2016). Un courant de recherche s'est développé, à savoir la « RSE politique », qui vise à étudier les changements institutionnels qui expliquent le rôle politique des entreprises multinationales dans une société mondialisée qui se manifeste par leur participation à la gouvernance mondiale et à la production de biens publics et le traitement volontaire des externalités (Scherer et Palazzo, 2007, 2011). Selon ces deux auteurs, cette tournure politique est associée au rôle changeant des agences de l'État et à la redistribution du travail de gouvernance entre les acteurs privés et publics.

Dans la littérature managériale francophone, seuls quelques travaux ont souligné le nouveau rôle politique que sont en train de jouer de plus en plus d'entreprises multinationales sans pour autant fournir un cadre d'analyse de la nouvelle conceptualisation de la RSE. Ainsi, Pesqueux (2006) a mis en avant que l'une des ambiguïtés de la RSE réside dans l'accaparement du champ politique par les entreprises dont la légitimité dans ce domaine reste à prouver. Pour cet auteur, « l'autonomie politique » de l'entreprise multinationale est bien souvent soulignée comme marquant la mondialisation d'aujourd'hui » (Pesqueux, 2006, p. 372). D'ailleurs, cette mondialisation qui découle du développement des entreprises multinationales constitue pour cet auteur le premier facteur de la mutation du capitalisme. Cette mutation conduit à la mise en exergue d'une nouvelle

conception de l'entreprise qui tend à jouer un rôle politique là où un rôle seulement économique lui était dévolu jusqu'ici (Pesqueux, 2000).

Dans cette perspective, Capron (2006) a souligné que les entreprises multinationales, principales concernées comme vecteurs de la mondialisation, s'appuient sur le mouvement de la RSE pour faire face aux inquiétudes nées du surcroît de pouvoir qui les a conduites à sortir de la sphère privée d'enrichissement pour investir la sphère publique et pour se relégitimer en se présentant comme substituts d'un État-providence défaillant ou en perte de vitesse. Ce point de vue est partagé par Maréchal (2011) qui considère que c'est la mondialisation qui avait entraîné un changement du rôle de l'entreprise multinationale qui est dotée de pouvoirs structurants. L'entreprise est ainsi devenue un enjeu politique du fait de son rôle de plus en plus important dans la vie de la Cité (Capron et Quairel-Lanoizelle, 2015). Ce même constat a été fait par Igalens (2007) qui a souligné le renversement d'instance qui consiste pour l'entreprise à prendre la place du politique pour en appeler à la communauté internationale en abordant des problèmes planétaires tels que les problèmes sanitaires, le sida ou le paludisme. Renouard (2013) reconnaît également la dimension politique du rôle de l'entreprise qui est considérée comme « une institution politique, et pas uniquement une organisation régie par la seule rationalité instrumentale » (p. 87-88). Ce rôle politique est essentiellement lié à leur contribution directe à la vie de la Cité et à la construction de l'espace public conjointement avec les États et les ONG (Renouard, 2007 ; Bomnier et Renouard, 2018). Cette approche politique de l'entreprise correspond selon

Bommier et Renourad (2018, p. 25) à un courant « citoyen » « qui se distingue d'autres courants qui conçoivent la RSE en termes de philanthropie, d'analyse coût-bénéfices ou d'impacts : la perspective citoyenne est une approche holistique qui part du projet de société dans un contexte donné et s'interroge sur la contribution de l'entreprise à ce projet ». Cette perspective citoyenne s'interroge sur la gouvernance des entreprises et leur capacité à protéger les biens communs mondiaux.

Les travaux anglophones qui s'inscrivent dans le courant de recherche « RSE politique » s'appuient sur la théorie institutionnelle et la théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas afin d'étudier les changements institutionnels qui expliquent le rôle politique des entreprises multinationales dans une société globalisée. Cependant, ces travaux demeurent attachés à un agenda de recherche étroit (Frynas et Stephens, 2015) fondé sur une théorie normative et mettent l'accent de manière excessive sur les conséquences de la globalisation de l'économie (Scherer *et al.*, 2016). Ils ne permettent pas d'analyser, à travers une perspective historique, le processus de politisation des entreprises multinationales et leurs motivations à s'engager dans des actions RSE politique (Van Oosterhout, 2005 ; Frynas et Stephens, 2015). Enfin, ces travaux ne développent pas une compréhension approfondie des effets de pouvoir induits par le nouveau rôle politique de l'entreprise sur ses différentes parties prenantes telles que l'État, les fournisseurs, les clients, les associations ou les sous-traitants (Banerjee, 2010 ; Fleming et Jones, 2013 ; Gond *et al.*, 2016).

Afin de dépasser ces limites, cet article se propose d'atteindre un double objectif. En

premier lieu, passer en revue les différents cadres d'analyse qui ont contribué à la formalisation théorique de la RSE politique et souligner leurs limites. En second lieu, proposer un agenda de recherche en RSE politique en montrant l'apport d'une approche critique et novatrice celle de la gouvernementalité de Michel Foucault pour l'étude de l'émergence de la nouvelle conception de la RSE et des effets de pouvoir qu'elle induit. Pour atteindre ces deux objectifs, nous présentons dans une première section, la genèse du courant de recherche de la RSE politique qui s'est développé comme une alternative critique à l'approche instrumentale de la RSE et aux travaux sur la *Corporate Political Activity*. Nous présentons ensuite les principales approches théoriques qui ont fondé le développement du courant de recherche de la RSE politique. Nous soulignons enfin les limites de ces cadres d'analyse et discutons de l'éclairage théorique que présente le cadre de la gouvernementalité développé par Foucault pour l'étude de la RSE politique comme un espace gouvernable sans cesse en évolution qui est régi par différents discours, rationalités, programmes et technologies de gouvernement.

I – LA « RSE POLITIQUE » : GENÈSE ET DÉFINITIONS

Les auteurs du courant de recherche RSE politique considèrent l'investissement de la sphère politique par les entreprises comme une conséquence inévitable du processus de mondialisation et complexification accrue des chaînes de valeur mondiales (Matten et Crane, 2005). Selon Scherer et Palazzo (2008, p. 419), dans un contexte de mondialisation, « les entreprises deviennent

des acteurs politiques qui ont des responsabilités sociales au-delà de leur rôle économique et que leur conformité à la loi et aux règles de décence communes ne constitue plus une réponse adéquate aux nouveaux défis ».

1. Les défis de la globalisation de l'économie pour la RSE

Le processus de globalisation a largement modifié l'équilibre des pouvoirs reposant sur l'État-nation qui a beaucoup perdu de sa capacité de gouvernement politique. En effet, il n'est plus créateur d'un cadre de référence englobant tous les autres cadres signifiants afin d'apporter des réponses politiques (Beck, 2003). Il est en concurrence avec de nouveaux acteurs non étatiques tels que les organisations internationales, les ONG ou les entreprises multinationales qui ont acquis une influence politique du fait que leurs activités ne sont pas limitées à un certain territoire. De ce fait, il arrive souvent que l'entreprise multinationale bénéficie d'une puissance économique supérieure à celle de nombreux États liée à l'éclatement des chaînes globales de valeur (Acquier *et al.*, 2011 ; Palpacuer et Balas, 2010). Dans ce contexte, les entreprises multinationales ont développé un méta-pouvoir qu'elles tirent non seulement de l'énorme quantité de ressources qu'elles contrôlent mais surtout de leur capacité de choisir dans quel pays elles vont investir sans avoir à justifier leurs décisions (Beck, 2003). « Les multinationales peuvent facilement s'échapper des juridictions locales en comparant les systèmes législatifs, en profitant des systèmes locaux qui permettent une régulation plus efficace et en déplaçant les sites de production et orientant les

investissements financiers vers des pays où les lois locales sont plus favorables pour elles » (Shamir, 2004, p. 637).

Le processus de globalisation a été également accompagné par l'émergence de risques globaux qui ont des causes et des effets transnationaux : des problèmes sociaux tels que la malnutrition, la pauvreté ou l'illettrisme ; des problèmes environnementaux tels que le réchauffement climatique ou la déforestation et des maladies mondiales comme la grippe aviaire, la maladie de la vache folle ou la grippe porcine (Scherer *et al.*, 2006). Alors que la souveraineté des États reste limitée au niveau national, les problèmes majeurs qui sont apparus dans le monde tels que le réchauffement climatique, le sida, la corruption ou la violation des droits de l'homme sont des problèmes qui ont une dimension transnationale. Dans ce contexte, « toute une série de nouveaux acteurs (entreprises multinationales, commissions d'arbitrage privées, institutions et ONG internationales) intervient pour aboutir à une situation où la diversité des formes de régulation, la variation des processus de création du droit, la diffusion des méthodes d'interprétation ainsi que l'application des normes et des standards sont désormais plurielles » (Beck, 2003, p. 159).

2. Définitions et modes de politisation des entreprises multinationales

Les défis de la mondialisation, précédemment présentés, ont entraîné la transition vers un nouvel ordre politique mondial décrit comme l'ordre post-westphalien (Kobrin, 2009) ou une constellation post-nationale (Habermas, 2001). Dans ce nouvel ordre politique et afin de réagir à la pression

des ONG, combler le vide en matière de régulation et réduire la complexité des environnements dans lesquels elles opèrent, plusieurs entreprises ont commencé à assumer des responsabilités politiques. Ces changements ont été analysés par le courant RSE politique qui « inclut les activités RSE qui transforment les entreprises en des acteurs politiques en s'engageant dans des délibérations publiques, des décisions collectives et la prise en charge des biens publics ou la réduction des maux publics dans le cas où les autorités publiques sont incapables ou refusent de remplir ce rôle » (Scherer *et al.*, 2016, p. 276). Même s'il n'y a pas une seule définition acceptée de la RSE politique (Whelan, 2012), celle donnée par Scherer et Palazzo (2016) met l'accent sur la dimension normative de la RSE politique en soulignant que les activités pertinentes visent à accroître le bien-être social et réduisent par conséquent les externalités négatives. En se basant sur une récente revue de littérature sur les activités politiques de l'entreprise, Frynas et Stephens (2015, p. 3-4) proposent une définition de la RSE politique qui inclut « les activités par lesquelles la RSE constitue une tentative délibérée d'usurper la réglementation gouvernementale, les activités RSE visant exclusivement à répondre à la politique de l'État ainsi que les activités RSE par lesquelles les entreprises reconnaissent (...) leurs responsabilités sociales d'une manière qui a un impact clair sur la réglementation ». Il est clair à travers ces définitions que la RSE politique suggère un modèle de gouvernance élargi où les entreprises contribuent à la régulation mondiale et jouent un rôle actif dans le contrôle et la régulation démocratique des transactions du marché (Scherer et Palazzo,

2011). Selon ces deux auteurs, la politisation de l'entreprise à travers ses activités RSE se manifeste par trois principaux modes.

La participation à la gouvernance mondiale

Afin de compenser l'affaiblissement du pouvoir des États, des initiatives en matière de gouvernance ont été lancées au niveau local, national et mondial par les entreprises. En effet, avec l'engagement accru des acteurs privés, des mouvements sociaux et des activités croissantes des institutions internationales, une nouvelle forme de régulation transnationale a émergé : la gouvernance globale. Elle est considérée comme « un processus complexe, dynamique et élargi de prise de décision interactive qui évolue constamment et fait face aux changements. Elle implique un large éventail d'acteurs et de création de partenariats afin de développer des pratiques et des politiques communes sur des questions d'intérêts communs [...]. La gouvernance globale s'étend à des mécanismes de commandement et de contrôle du système social incluant des entreprises privées et n'inclut pas nécessairement une autorité politique ou légale » (Adeyeye, 2012, p. 78). Dans les domaines de politiques publiques (normes de travail, droits de l'homme, lutte contre la corruption, protection de l'environnement, santé publique ou éducation), l'implication des acteurs publics et privés permet de tenir compte des intérêts en jeu, de combiner les meilleures connaissances et ressources disponibles et de renforcer la capacité d'appliquer les normes et de mettre en place les politiques (Scherer et Palazzo, 2011). Selon ces deux auteurs, la

politisation des entreprises se traduit par une participation intensive aux processus transnationaux d'élaboration des politiques et à la création d'institutions de gouvernance mondiale telles que le Pacte mondial des Nations unies (qui a créé une plateforme mondiale de débat pour la mise en place des droits fondamentaux de l'homme et des principes environnementaux), la Social Accountability International (SAI) (qui a développé la norme SA 8000 qui constitue un outil de responsabilisation de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale), la *Global Reporting Initiative* (qui a développé des indicateurs pour le reporting sur la RSE), Transparency International (qui est devenu un acteur clé dans la lutte mondiale contre la corruption) et le Forest Stewardship Council (FSC)¹.

Selon Scherer et Palazzo (2011), suite au foisonnement de ces initiatives de gouvernance mondiale, l'autorégulation évolue en un thème central dans le débat sur la RSE. Alors que les agences de l'État et les institutions internationales échouent dans la prise en charge des problèmes liés à la protection des droits de l'homme ou au maintien de la paix, les acteurs privés peuvent volontairement contribuer à promouvoir leur institutionnalisation et aider également à provoquer des développements légaux et sociaux. Cela s'applique à d'autres sujets tels que les enjeux environnementaux, les normes de travail et les activités anti-corruption.

La production de biens publics

Le rôle politique des entreprises se manifeste également par la production de biens publics tels que l'investissement dans l'infrastructure à travers la construction de routes, d'écoles ou d'hôpitaux (Scherer *et al.*, 2006). Ces activités relèvent du bien public et sont normalement prises en charge par la collectivité (Rochet, 2010). « Les biens publics ont deux caractéristiques : 1) la non-rivalité de consommation : la consommation d'un bien par un agent ne réduit pas la possibilité de consommation de ce même bien par d'autres agents et 2) la non-exclusion de consommation possible : lorsque ce bien est mis à disposition d'un agent, il est très coûteux voire impossible d'en exclure la consommation par d'autres. L'exemple le plus classique est celui de la défense nationale qui profite à tous les citoyens sans exclusion ni rivalité, ou celui des investissements routiers. [...] Ce sont ceux qui ne sont pas produits par le secteur privé parce qu'ils ne pourraient pas être commercialisés de manière rentable. C'est donc la collectivité qui doit prendre en charge ces biens publics » (Rochet, 2010, p. 61). Selon Matten et Crane (2005) ce changement du rôle de l'entreprise dans la société est observé essentiellement dans trois types de contextes : là où les gouvernements 1) ont cessé d'administrer les droits de citoyenneté, 2) n'ont pas encore administré les droits de citoyenneté ou 3) n'ont

1. Le FSC, fondé en 1993, est formé par un groupe d'ONG et d'entreprises pour développer des activités et des standards partagés pour la protection des forêts dans le monde après l'échec des gouvernements dans la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement en 1992 à Rio de Janeiro. Le FSC a développé un ensemble de principes et de critères pour la gestion durable des forêts dans le monde sur la base desquels il a développé une certification du bois et des produits dérivés approuvée par des organismes indépendants (Tollefson *et al.*, 2008). Cette organisation inclut un grand nombre de membres qui interagissent dans une structure de gouvernance qui vise un niveau général de délibération et de participation égale. Le FSC représente un mouvement d'entreprises vers la participation aux processus politiques de prise de décision publique à travers la collaboration avec les institutions mondiales de gouvernance politique.

pas la capacité d'administrer les droits de citoyenneté.

La mise en œuvre de démarches visant un traitement des externalités et un meilleur fonctionnement des marchés

L'investissement des entreprises multinationales dans la gouvernance mondiale à travers la participation à des initiatives multipartites vise à prendre en charge des problèmes sociaux (le travail des enfants, le travail forcé, les conditions de travail et la collaboration avec les régimes répressifs) et environnementaux (le réchauffement climatique, les accidents nucléaires, la surpêche d'océans, la déforestation et la perte de biodiversité) qui sont en majeure partie liés à leurs activités et permettent ainsi de traiter leurs externalités négatives. Ces problèmes sont encastrés dans un réseau de variables inter-reliées qui transcendent les frontières nationales ce qui rend compliqué à la fois leur diagnostic et leur pronostic (Acquier *et al.*, 2011 ; Reinecke et Ansari, 2016). Une étude des conflits liés à l'exploitation minière au Congo de Reinecke et Ansari (2016) montre que la responsabilité pour le traitement d'un problème sociétal est socialement construite à travers un processus de négociation collective. Ce processus de recadrage et de dialogue entre les entreprises minières et les ONG était lié à des changements dans la législation américaine (Reinecke et Ansari, 2016).

II – LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE LA RSE POLITIQUE ET LEURS LIMITES

La RSE politique s'est développée comme une alternative critique à l'approche

instrumentale de la RSE selon laquelle l'entreprise est un acteur économique qui n'interfère pas avec la sphère publique. Cette approche instrumentale est fondée sur le « business case pour la RSE » qui réfère à la justification et à la rationalité de la mise en place des stratégies et des pratiques RSE en renvoyant aux bénéfices spécifiques que peut tirer une entreprise dans un sens économique et financier en mettant en place ces pratiques (Carroll et Shabana, 2010). La RSE politique dépasse également l'approche instrumentale qui caractérise les travaux sur les activités politiques des entreprises focalisés sur les différents types d'actions utilisés par les entreprises pour influencer les processus de prise de décisions politiques (Scherer *et al.*, 2016). Les travaux sur la RSE politique relient, en effet, la littérature sur la RSE à la théorie politique pour étudier le rôle politique des entreprises qui consiste à faire partie de ces processus de prise de décisions politiques et à assumer des rôles et des responsabilités gouvernementales dans un contexte global caractérisé par une faible gouvernance (den Hond *et al.*, 2014). Face à l'intérêt croissant pour la RSE politique ces dernières années, certains auteurs se sont attelés à passer en revue les cadres théoriques qui permettent de délimiter les frontières de ce domaine de recherche. Ainsi, Mäkinen et Kourula (2012) ont mobilisé la notion de division de travail moral dans les systèmes politiques développée par John Rawls pour décrire les fondements des théories politiques qui caractérisent les trois périodes clés dans la littérature sur la RSE politique : période classique, instrumentale et « nouvelle RSE politique ». De son côté, Whelan (2012) distingue entre la littérature sur la RSE politique, celle sur la « RSE politique

Rawlsienne » et celle sur la « RSE politique habermasienne ». Dans cet article, nous nous baserons sur la classification des théories mobilisées pour la formalisation théorique de la RSE politique établie par Frynas et Stephens (2015) pour deux raisons essentielles. Premièrement, parce qu'elle englobe les précédentes classifications proposées par Mäkinen et Kourula (2012) et Whelan (2012). Deuxièmement, parce que cette classification utilise une analyse multiniveau. En effet, en analysant le contenu de 146 articles publiés dans 18 revues sur la période allant de 2000 à 2013, Frynas et Stephens (2015) ont passé en revue les théories qui ont été appliquées dans la littérature sur la RSE politique à deux niveaux d'analyse : le niveau macro (impliquant des dynamiques sociétales, économiques et politiques plus larges) et le niveau meso (impliquant les problèmes liés aux relations entre les organisations). Au niveau micro (impliquant les individus au travail), ces auteurs révèlent une absence de théorisation et soulignent que les théories mobilisées dans les travaux sur la RSE politique ont largement ignoré l'importance des valeurs et des idéologies des managers dans l'élaboration des actions RSE politique.

1. La théorisation de la RSE politique au niveau macro

Deux principales théories dominent la recherche en RSE politique au niveau macro, à savoir : la théorie institutionnelle et la théorie politique (Frynas et Stephens, 2015) :

– La théorie institutionnelle : alors que dans la littérature sur la RSE le recours à la théorie institutionnelle permet d'étudier les

pressions isomorphiques qui entraînent souvent une conformité en matière de pratiques RSE, dans les travaux sur la RSE politique la mobilisation de cette théorie vise à mettre en lumière que les organisations ne sont pas seulement façonnées par leur environnement institutionnel mais qu'elles peuvent agir sur cet environnement. Ces travaux visent ainsi à expliquer le processus par lequel des acteurs sociaux cherchent activement à transformer les structures institutionnelles (Levy et al., 2010). Ce processus politique, qui reflète le pouvoir et les intérêts des acteurs impliqués, est qualifié « d'entrepreneuriat institutionnel » (Maguire et al., 2004). Dans cette perspective, Levy et al. (2010) ont étudié le développement de la *Global Reporting Initiative* comme un processus dynamique qui avait pour objectif d'institutionnaliser le reporting non financier. Selon ces deux auteurs, le succès de cette initiative est attribué au succès de ces fondateurs à contribuer au changement des pratiques des entreprises multinationales et à gagner la reconnaissance des États et des organisations internationales. D'autres études en RSE politique qui ont mobilisé la théorie institutionnelle l'ont combiné avec la théorie de la dépendance envers les ressources qui souligne que la survie et la réussite des organisations dépendent de leur capacité à acquérir et à maintenir les ressources qui sont nécessaires à leur fonctionnement (Shirodkar et al., 2018). Ainsi, Rettab et al. (2009) ont montré qu'à travers l'adoption d'actions RSE politique dans une économie émergente, les entreprises multinationales peuvent mieux gérer les perceptions de leurs parties prenantes à l'égard de leur accès aux ressources et communiquer de manière efficace leurs

activités RSE à leurs différentes parties prenantes externes dont le gouvernement. Malgré les éclairages apportés, la principale limite de ces études est l'absence d'une analyse approfondie des stratégies politiques proactives des entreprises et de leur impact sur les structures institutionnelles.

– La théorie politique : la mobilisation de différentes théories politiques a permis de mieux comprendre le contexte dans lequel les entreprises influencent de manière proactive les systèmes de gouvernance globale. Et c'est la théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas qui a été la plus mobilisée pour la formalisation théorique de la RSE politique comme domaine de recherche. En se basant sur cette théorie, [Scherer et Palazzo \(2007\)](#) ont proposé une conception délibérative de la RSE qui reflète le lien discursif entre l'État, les entreprises et les acteurs de la société civile. Trois postulats sous-tendent cette théorie ([Dhaouadi, 2008](#)) :

1) La légitimité des décisions politiques se base sur la qualité discursive du processus de prise de décision. À travers l'échange et la concertation, le discours peut mener à une transformation des préférences. Par conséquent, la prise de décision politique sur la base du dialogue et de la justification publique accessible à tous les citoyens mènera à des résultats rationnels et mieux informés, augmentera l'acceptation des décisions et promouvra le respect mutuel entre les acteurs impliqués ;

2) L'importance de la délibération des acteurs de la société civile. Pour Habermas, il est impossible de parler de démocratie radicale où tous les citoyens participent à tous les processus de prise de décisions publiques dans les sociétés modernes. C'est pourquoi, il réoriente l'attention vers les

formes d'association des citoyens telles que les ONG et les mouvements sociaux ou écologiques qui ont pour objectif de défendre les causes des citoyens dans un contexte public élargi ;

3) L'importance pour les institutions démocratiques existantes dans les sociétés pluralistes d'un lien plus fort avec les acteurs de la société civile. Un tel encastrement délibératif de la prise de décision politique peut être atteint en rendant les processus et les résultats de la concertation et du vote ainsi que d'autres activités politiques importantes plus accessibles aux citoyens ([Scherer et Palazzo, 2007](#)).

En mobilisant les postulats de la théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas, l'interprétation de la RSE passe d'une analyse de la réaction de l'entreprise aux pressions de ses différentes parties prenantes à une analyse du rôle de l'entreprise dans les processus de délibération publique et la contribution de ces processus à la résolution des défis sociaux et environnementaux globaux. La RSE politique interroge la stricte séparation entre la sphère publique et la sphère privée qui est commune dans les théories libérales de la société. Ces théories définissent un rôle politique seulement pour les agences de l'État (qui établissent et appliquent la réglementation) alors que les entreprises se concentrent sur la recherche de profit tout en respectant les limites définies par l'État. En se basant sur la théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas qui reconnaît explicitement les délibérations d'acteurs non étatiques qui opèrent au-delà des institutions gouvernementales, [Scherer et Palazzo \(2007, 2008, 2011\)](#) affirment que les entreprises, les ONG et les acteurs de la société civile contribuent au développement

de mécanismes de gouvernance mondiale (tels que des partenariats multipartites comme le FSC).

Matten et Crane (2005) ont également analysé le rôle politique des entreprises multinationales dans un contexte global. Ils se sont basés sur la notion de citoyenneté telle qu'elle est abordée dans sa discipline d'origine qui est la science politique et ont mobilisé une école de pensée particulière à savoir la citoyenneté libérale afin de remettre en cause la perspective qu'ils appellent conventionnelle de la citoyenneté d'entreprise et d'en proposer une conceptualisation théorique étendue. Dans la perspective libérale de la citoyenneté, l'État protège les droits sociaux et civils des individus et fournit ainsi l'espace dans lequel les droits politiques sont exercés et les décisions collectives sont prises. La citoyenneté apparaît par conséquent comme étant inséparablement liée à un territoire national qui est gouverné par un État souverain qui constitue le seul garant des droits de citoyenneté. La globalisation a aidé à déplacer la responsabilité de la protection des droits de citoyenneté loin des États-nations et a réorganisé les demandes qui sont placées sur les entreprises multinationales qui, de par leur pouvoir, pourraient constituer des institutions aptes à prendre en charge les défis sociaux et environnementaux à l'échelle globale. Selon cette conception étendue, «

la citoyenneté d'entreprise décrit le rôle de l'entreprise dans l'administration des droits de citoyenneté pour les individus » (Matten et Crane, 2005, p. 173). Ces droits de citoyenneté sont de trois types à savoir les droits sociaux, les droits civils et les droits politiques. Ainsi, dans le domaine des droits sociaux et lorsque l'État du pays au sein

duquel l'entreprise est installée est incapable de résoudre seul les problèmes sociaux et environnementaux, l'entreprise peut donc mener des initiatives de citoyenneté qui ont pour objectif de renforcer ou de remplacer l'État telles que l'amélioration ou la construction des écoles ou des routes.

D'autres auteurs ont eu recours à la théorie de la justice de Rawls pour contribuer à la formalisation théorique de la RSE politique. Selon Hsieh (2004), les entreprises multinationales installées dans les pays développés ont le devoir d'aider les pays pauvres dans lesquels elles ont des filiales quand leurs pays d'origine n'ont pas encore rempli leur obligation pour assister ces pays pauvres. En développant davantage cette perspective, Hsieh (2009) considère les entreprises multinationales comme des agents de justice qui ont pour responsabilité de promouvoir des institutions justes là où elles ne le sont pas.

Les différentes théories politiques que nous avons présentées offrent une analyse au niveau macro du contexte institutionnel et politique des mécanismes et des processus à travers lesquels les entreprises assument un rôle politique dans la société (Joutsenvirta et Vaara, 2015). Cependant, ces approches sont fondées sur des théories normatives et mettent l'accent de manière excessive sur les conséquences de la globalisation de l'économie (Frynas et Stephens, 2015).

2. La théorisation de la RSE politique au niveau meso

Au niveau d'analyse meso, et en plus de l'application de la théorie institutionnelle, c'est la théorie des parties prenantes qui constitue la référence théorique dominante dans la littérature foisonnante portant sur la

RSE politique (Frynas et Stephens, 2015). Les travaux qui mobilisent ce cadre théorique visent à étudier l'importance des différents groupes de parties prenantes externes dans le développement des stratégies hors marché des entreprises comme les stratégies RSE et les activités politiques. Dans cette perspective, Lucea et Doh (2012) soulignent que la position géographique des parties prenantes dans l'environnement international des affaires a de fortes implications sur l'efficacité de la formulation des stratégies hors marché des entreprises multinationales. La pertinence de la position géographique comme principal attribut des parties prenantes s'explique par le fait que « certaines sources importantes d'influence des acteurs sociaux et politiques sur les entreprises sont étroitement liées au fait que ces entreprises sont encadrées dans le tissu sociopolitique d'un lieu particulier » (Lucea et Doh, 2012, p. 13). D'autres travaux ont analysé l'utilisation politique des entreprises de leurs relations avec différents groupes de parties prenantes pour arbitrer et influencer les processus de régulation. En combinant la théorie des parties prenantes aux études sur les activités politique des entreprises, Walker (2012) a mis en lumière que le financement par les entreprises d'activités sociales envers la communauté est devenu une tactique importante pour les entreprises pour exercer un contrôle sur leurs parties prenantes et aligner l'opinion publique à leurs intérêts privés. L'engagement des entreprises dans le « lobbying populaire » vise ainsi à façonner l'opinion publique afin de soutenir ses politiques et d'influencer les processus de décisions publiques. Même si l'application de la théorie des parties prenantes permet d'éclairer le rôle

des acteurs externes dans le choix des activités managériales que doivent adopter les entreprises, elle ne contribue pas à l'étude du rôle des entreprises dans la formulation des stratégies sociales, environnementales et politiques (Frynas et Stephens, 2015). Selon ces auteurs, la mobilisation de la théorie politique au niveau meso permet de dépasser ces limites. Ainsi, en mobilisant l'analyse d'Antonio Gramsci sur la relation entre le capital, les forces sociales et l'État, Levy et Egan (2003) ont développé une théorie néo-gramscienne pour analyser la stratégie politique de l'entreprise en se focalisant sur l'étude de la réponse de huit entreprises américaines et européennes appartenant à l'industrie automobile et pétrolière à la question du changement climatique et leur position dans les négociations internationales pour le contrôle de l'émission du gaz à effet de serre. Le cadre néo-gramscien a permis de mettre en lumière que les efforts de ces entreprises pour « préserver leur position hégémonique en termes de dominance du marché, autonomie et stratégie d'influence peuvent être compris en termes de 'guerre de position' dans laquelle les acteurs coordonnent des sources de pouvoir et établissent des alliances » (Levy et Egan, 2003, p. 824). Malgré la contribution théorique des études qui mobilisent la théorie politique au niveau meso, elles présentent une principale limite liée à l'absence d'analyse des processus organisationnels qui permettent de mieux comprendre les motivations qui expliquent les stratégies politique des entreprises. Le tableau suivant présente une synthèse des théories mobilisées dans les travaux sur la RSE politiques et leurs principales limites.

La revue de littérature des différentes théories qui ont été mobilisées dans ces travaux aussi bien au niveau d'analyse macro que meso, révèle que la recherche sur la RSE politique demeure attachée à un agenda de recherche étroit fondé sur une théorie normative et présente trois principales limites. Premièrement, elle manque de profondeur historique (Mäkinen et Kourula, 2012) et d'analyse contextuelle (Shirodkar *et al.*, 2018) permettant de mieux comprendre l'impact du contexte social et politique sur les déterminants et les effets des activités RSE politique. Deuxièmement, elle ne fournit pas une analyse des motivations des entreprises à assumer des responsabilités politiques (Van Oosterhout, 2005 ; Frynas et Stephens, 2015). Troisièmement, elle ne développe pas une compréhension approfondie des effets de pouvoir induits par le nouveau rôle politique de l'entreprise sur ses différentes parties prenantes telles que l'État, les fournisseurs, les clients, les associations ou les sous-traitants (Banerjee, 2010 ; Fleming et Jones, 2013, Gond *et al.*, 2016). Afin de dépasser ces limites, nous proposons dans la section suivante de montrer l'éclairage théorique qu'apporte le cadre de la gouvernementalité développé par Michel Foucault pour l'étude de la politisation des entreprises multinationales et des effets de pouvoir qu'elle implique sur leurs parties prenantes.

III – PROPOSITION D'UN AGENDA CRITIQUE DE RECHERCHE EN RSE POLITIQUE

Le choix de mobiliser le cadre foucauldien de la gouvernementalité s'explique par l'adéquation des concepts et de la méthode de cet auteur à l'étude des relations entre les

institutions-entreprises et la société. L'approche foucauldienne a pour principal objectif d'analyser la manière dont les mécanismes de pouvoir affectent la vie des acteurs organisationnels (Hatchuel *et al.*, 2005) et de comprendre les configurations du pouvoir qu'impliquent les pratiques managériales (Daudigeos *et al.*, 2017). La mobilisation du cadre de la gouvernementalité nous permettra ainsi de théoriser les dynamiques du pouvoir liées à la politisation des entreprises multinationales en mettant au jour les rationalités politiques en jeu qui influencent les modes indirects du pouvoir liés à la RSE politique.

1. L'apport du cadre de la gouvernementalité à l'étude de la politisation des entreprises

La gouvernementalité est un concept qui a été inventé en 1957 par le sémiologue français Roland Barthes pour établir un lien entre processus de gouvernement et efficacité (McKinlay et Pezet, 2010). Et même si Foucault a été introduit à ce concept à la fin des années 1950 et au début des années 1960 quand lui et Barthe faisaient partie du même cercle intellectuel, il ne l'a pas utilisé jusqu'à ces cours donnés au Collège de France sur la naissance de la biopolitique en 1978-1979 (McKinlay *et al.*, 2012). À l'origine, Foucault a utilisé le terme gouvernementalité qu'il a introduit dans son cours de 1978 : « Sécurité, territoire, population » pour décrire « la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le "gouvernement" sur tous les autres : souveraineté, discipline ; ce qui a amené, d'une part, le

développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement et, d'autre part, le développement de tout une série de savoirs » (Foucault, 1978, p. 655). Le sens de cette notion a évolué dans les derniers travaux de Foucault en renvoyant à la formulation d'un cadre d'analyse des rationalisations des pratiques de gouvernement (Aggeri, 2005). Gouvernement, non pas entendu dans son sens actuel d'appareil d'État, mais dans un sens plus large de « conduite des conduites ». Dans cette perspective, la gouvernementalité désigne « l'ensemble des pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent avoir les uns à l'égard des autres. Ce sont des individus libres qui essaient de contrôler, de déterminer, de délimiter la liberté des autres, et pour ce faire, ils disposent de certains instruments pour gouverner les autres » (Foucault, 1984, p. 728-729). Dans cet article, nous intégrons certains éclairages de l'approche développée par Rose (1999) et Rose et Miller (1992) qui prolongent les réflexions de Foucault sur la gouvernementalité en l'analysant comme une articulation complexe de rationalités politiques, de programmes et de technologies de gouvernement à travers lesquels les sujets sont gouvernés. En ayant recours à ce cadre d'analyse, nous explorons les rationalités politiques en jeu liées aux activités RSE politique qui façonnent les relations et les rapports de force entre les entreprises multinationales et leurs principales parties prenantes et en particulier le gouvernement. Les rationalités politiques renvoient « aux champs discursifs changeants dans lesquels l'exercice du pouvoir est conceptualisé, aux justifications morales pour exercer le

pouvoir des autorités diverses et aux notions sur les formes appropriées, les objets et les limites de la politique et les concepts sur la distribution de telles tâches parmi les secteurs séculiers, spirituels, militaires et familiaux » (Rose et Miller, 1992, p. 175). Les rationalités politiques sont traduites en des programmes de gouvernement qui sont des mesures qui affectent les populations. Les programmes rendent les objets de gouvernement concevables de telle manière que leurs problèmes sont susceptibles à des interventions de calcul et de normalisation. Pour qu'ils soient fonctionnels, les rationalités politiques et les programmes de gouvernement requièrent des technologies qui sont des dispositifs d'intervention. Rose et Miller (1992, p. 175) décrivent ces technologies de gouvernement comme « l'ensemble des programmes, calculs, techniques, dispositifs, documents et procédures à travers lesquels les autorités cherchent à concevoir et à mettre en œuvre leurs visées gouvernementales ».

De précédentes études ont montré le potentiel d'adopter le concept foucauldien de la gouvernementalité pour mieux comprendre le phénomène de la RSE. Shamir (2010, p. 533) a ainsi critiqué le concept de la RSE en l'analysant comme « le produit d'une crise capitaliste de la légitimité qui est survenue précisément au moment où les entreprises multinationales ont acquis un pouvoir politique et économique sans précédent ». Pour Shamir (2008), « la moralisation des marchés » à travers les politiques RSE maintient les gouvernementalités néolibérales et les conceptions néolibérales de la société civile, de la citoyenneté et de l'action sociale responsable. Dans cette perspective,

Vallentin (2015) a identifié trois approches de la RSE promues par le gouvernement danois : le régime de l'inclusion, celui de la compétitivité et celui de la responsabilité. Ces trois régimes de gouvernement de la RSE révèlent trois modes de rationalisation et d'action et « une dispersion du pouvoir dans le système de gouvernement qui permet une priorisation continue et une affectation de fonds dans des activités guidées par différentes rationalités et impliquant différents groupes d'acteurs et de parties prenantes » (Vallentin, 2015, p. 44). Les études précédentes sur la RSE mobilisant le cadre de la gouvernementalité que nous venons de présenter ont mis en lumière la pertinence de ce concept pour analyser les dimensions politiques qui sous-tendent les discours et pratiques RSE des entreprises et ont permis d'éclaircir certaines dynamiques macrosociales liées à la RSE. Cependant, elles ne permettent pas de montrer comment le concept de gouvernementalité peut expliquer le rôle de la RSE dans le processus de politisation des entreprises multinationales et comment ces dernières gèrent les rapports de force avec leurs principales parties prenantes à travers leurs pratiques RSE.

2. La RSE politique comme un espace gouvernable

Comme nous l'avons précédemment souligné, le champ de la RSE politique est dominé par des travaux mobilisant la théorie institutionnelle et la théorie normative de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas qui met l'accent sur le lien discursif entre l'État, les entreprises et les acteurs de la société civile. En mobilisant le cadre de la gouvernementalité, nous montrons que la

RSE politique, loin d'être un outil managérial, représente un espace gouvernable (Rose, 1999 ; Wesley *et al.*, 2013) sans cesse en évolution et véhicule différents discours, techniques et technologies de pouvoir et de rationalités politiques qui sous-tendent la conduite de gouvernement en faveur d'intérêts particuliers. Selon Rose (1999, p. 32), un espace gouvernable est « une modalité à travers laquelle un monde gouvernable réel et matériel est construit et peuplé ». Le modèle des espaces gouvernables décrit la gouvernance comme une grille relationnelle qui résulte d'une imbrication sans cesse malléable de loi, de territoire et de système politique. Ces espaces sont générateurs de formes de règles et de conduite variés et controversés (Rose, 1999, p. 31-32).

Les programmes et les technologies de gouvernement induits par la RSE politique

Le vide en matière de régulation résultant de l'affaiblissement du rôle de l'État dans un contexte de mondialisation a placé des attentes importantes sur les entreprises multinationales pour combler ce vide dans le domaine social et environnemental et a généré un espace pour la RSE politique (Wesley *et al.*, 2013). Cet espace a été occupé par de nouvelles formes de régulation privée comme les initiatives multipartites afin de développer des pratiques et des politiques communes sur des questions d'intérêts communs (Adeyeye, 2012). Ce genre d'initiatives s'est particulièrement développé dans le secteur du textile. C'est l'exemple de la SAI (Social Accountability International) qui implique des entreprises, des syndicats et des ONG. Cette initiative

visé à promouvoir les droits des travailleurs dans le monde et a abouti à la création de la norme SA 8000 en 1997 qui constitue un outil de régulation privée (Marques, 2017). C'est également l'exemple de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) qui a été fondée à l'initiative du WWF (Fonds mondial pour la nature) en 2004 et qui vise à promouvoir la production, l'approvisionnement et la consommation d'une huile de palme durable (Arenas *et al.*, 2018). Cette initiative multipartite implique sept groupes de parties prenantes qui représentent la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme à savoir : les producteurs, les négociateurs, les consommateurs, les industriels, les détaillants, les banques et les investisseurs et les ONG environnementales et sociales (Arenas *et al.*, 2018). Ces partenariats stratégiques entre les entreprises, les ONG, les syndicats et, dans certains cas, les institutions gouvernementales pour développer des normes de régulation sociale ou environnementale privées constituent pour les entreprises un mode de gouvernement à distance de leurs différentes parties prenantes et en particulier l'État. Dans le domaine environnemental également, l'exemple du FSC est particulièrement parlant. Cette organisation qui implique des entreprises multinationales, des militants écologistes et des droits de l'homme ainsi que des agences d'aide au développement a mis en place une certification du bois qui s'inscrit dans le même système de régulation privée. Le processus de certification en lui-même contient des standards rigoureux et des procédures de contrôle indépendants qui mènent à une large acceptation de la part des organisations critiques de la société civile. À travers l'étude du FSC au Brésil et en Russie,

McIntosh Sundstrom et Henry (2017) ont montré qu'en plus de ses effets directs en termes de changement des pratiques des acteurs privés à travers l'adoption de nouvelles pratiques managériales, le FSC a influencé la législation, les pratiques règlementaires et a façonné le comportement de l'État dans ces deux pays. Pourtant, le Brésil et la Russie, qui sont des producteurs forestiers majeurs, ont une gouvernance forestière entravée par la faiblesse des institutions de l'État et un niveau élevé de corruption. L'étude menée par McIntosh Sundstrom et Henry (2017) a révélé que l'initiative privée FSC et la certification qu'elle a développée, qui vise directement les entreprises, a façonné les demandes du marché et a influencé la politique nationale de l'État en matière de gestion forestière et ses engagements à l'égard des acteurs de l'industrie forestière dans les deux pays. L'étude a également mis en lumière que le FSC semble avoir un plus grand impact en Russie qui est caractérisé par un militantisme environnemental assez faible et un gap de régulation entre les standards locaux et internationaux plus important que celui du Brésil. À travers l'étude du cas de la Russie et celui du Brésil, McIntosh Sundstrom et Henry (2017, p. 2) ont montré que « la certification privée vise non seulement à combler les lacunes de réglementation mais, sous certaines conditions, peut changer l'évolution de la réglementation de l'État au cours du temps ». Selon ces deux auteurs, ces conditions sont essentiellement liées aux faibles résultats économiques, environnementaux et sociaux de la réglementation publique ; à la décentralisation de la gouvernance de l'industrie qui permet à un grand nombre d'acteurs et d'agences

d'entrer en contact avec les standards privés ; à la création de domaines de concurrence et de conflits entre la législation de l'État et la gouvernance privée par le chevauchement des règles et des standards et à la demande des marchés étrangers en matière de produits certifiés. Le cadre de la gouvernementalité semble donc pertinent pour étudier les effets de pouvoir en termes de programmes et de techniques de gouvernement liés à l'engagement des entreprises multinationales dans des actions RSE politique. Ce qui nous permet d'émettre la proposition de recherche suivante :

Proposition 1. *À travers le développement d'initiatives multipartites, les entreprises multinationales visent à façonner les formes de régulation des institutions étatiques et à participer aux processus de prise de décisions publiques.*

Le vide en matière de régulation a également incité les entreprises multinationales à participer à la production des biens publics. Dans le domaine des droits sociaux et lorsque l'État du pays au sein duquel l'entreprise est installée est incapable de résoudre seul les problèmes sociaux et environnementaux au niveau global, l'entreprise peut mener des initiatives qui ont pour objectif de renforcer ou de remplacer l'État telles que l'amélioration ou la construction des écoles ou des routes (Matten et Crane, 2005). Ces initiatives visent à combler un vide à travers la contribution à différents domaines de gouvernance tels que la santé publique, l'éducation, l'infrastructure publique, l'application de standards environnementaux et sociaux le long d'une chaîne d'approvisionnement ou la lutte contre le réchauffement climatique, la corruption ou la discrimination (Scherer et al., 2016). Selon

Shamir (2008), ce sont les principes de marché ou la loi de l'économie qui guident les entreprises à prendre en charge les biens communs et qui remplacent en partie le dispositif juridique de l'État par des techniques d'autorégulation des acteurs non étatiques. Dans cette perspective, Shirodkar et al. (2018) affirment que, dans les économies émergentes, les entreprises multinationales adoptent des actions RSE politiques afin d'accéder aux ressources critiques indispensables à leur fonctionnement qui sont contrôlées par des parties prenantes externes. C'est l'exemple de Coca-Cola qui dépend fortement de l'accès à l'eau souterraine dans les pays dans lesquels elle est implantée et qui est affectée par conséquent par la régulation qui limite son utilisation de l'eau. En 2004 en Inde, les autorités locales de l'État de Kerala ont ordonné la fermeture de l'usine d'embouteillage de l'entreprise Coca-Cola l'accusant de l'assèchement des nappes phréatiques et de réduire la quantité d'eau disponible aux fermiers locaux. Pour faire face à cette décision, Coca-Cola s'est engagée dans des actions RSE politique en créant la fondation Anandana qui a développé des projets partout en Inde permettant l'utilisation durable de l'eau dans un objectif de croissance inclusive (Shirodkar et al., 2018).

Un autre exemple est celui de British-American Tobacco qui a utilisé la RSE comme un moyen pour façonner les perceptions de ses différentes parties prenantes quant aux avantages liés aux compagnies contre le tabagisme et influencer la réglementation sur le tabac (Fooks et al., 2013). La RSE politique a été utilisée pour « le lobbying et la réconciliation des conflits manifestes ou latents entre les intérêts privés

et les intérêts publics » (p. 283). Dans cette perspective, [Adelopo et al. \(2015\)](#) ont mis en exergue que les entreprises multinationales utilisent la RSE comme une arme politique visant des objectifs impérialistes et d'exploitation dans les pays en développement. La RSE est ainsi déployée pour atténuer les effets du dysfonctionnement du marché et des externalités négatives que ces entreprises engendrent en exerçant leurs activités. Notre proposition de recherche est donc la suivante :

Proposition 2. *La participation à la production des biens publics permet aux entreprises multinationales de mieux gérer les perceptions de leurs parties prenantes externes concernant l'accès aux ressources critiques et de neutraliser l'opposition à leurs produits.*

La compétitivité comme rationalité politique qui sous-tend la RSE politique

En assumant le rôle « d'autorités privées globales », les entreprises multinationales sont capables d'influencer et de façonner les espaces économique, social et politique ([Shamir, 2004](#)) et poursuivent ainsi un agenda d'accumulation capitaliste activement poursuivi ([Wesley et al., 2013](#)). En se basant sur les travaux de [Shamir \(2004, 2008\)](#), il en ressort que les activités RSE ayant un caractère politique émergent comme un outil de légitimation morale d'un système de relations capitalistes de production qui repose sur les idées de profitabilité, compétitivité, croissance économique et création de valeur. Les considérations morales perdent ainsi leur caractère en tant qu'engagements et ressurgissent en tant qu'opportunités d'affaires.

Dans cette perspective, [Vallentin et Murillo \(2012\)](#) soulignent que la compétitivité émerge comme la rationalité politique dominante de la gouvernance de la RSE. Elle constitue un processus actif de rationalisation qui est légitimé par les « diffuseurs de connaissances » tels que les experts, les académiciens, les dirigeants d'entreprises et un certain nombre d'ONG et par lequel de nouvelles « vérités » et formes de connaissance sont créées. La production de vérité, selon [Foucault \(1980\)](#), renvoie à la création de domaines, de régimes de vérité dans lesquels la pratique du vrai et du faux devient à la fois ordonnée et pertinente.

Dans ce sens, les initiatives multipartites d'autorégulation et la participation à la production de biens publics qui fondent la RSE politique, sont utilisées par les entreprises multinationales comme un moyen pour assurer un meilleur alignement de leurs objectifs avec ceux de la société, garantir le maintien de leurs licences d'exploitation, maintenir leur réputation et réduire leur exposition à des lois plus contraignantes. Ces formes d'autorégulation reflètent l'art de gouvernement néolibéral et illustrent comment les entreprises multinationales s'engagent dans des programmes, techniques, dispositifs et procédures à travers lesquels elles cherchent à concevoir et à mettre en œuvre leurs visées gouvernementales ([Rose et Miller, 1992](#), p. 175). Ceci nous amène finalement à émettre la proposition suivante :

Proposition 3. *L'engagement des entreprises dans des responsabilités politiques est "encastré" dans un processus de globalisation néolibéral et vise le traitement des externalités afin de limiter les risques de sanction et d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés.*

IV – DISCUSSION

Après avoir présenté les contributions théoriques du cadre foucauldien de la gouvernementalité à l'étude de la politisation des entreprises à travers leurs pratiques RSE, discutons les limites et voies futures de recherche de ce travail.

1. Contributions théoriques

Le rôle politique assumé par de plus en plus d'entreprises multinationales a été reconnu aussi bien par les académiciens que par les praticiens depuis la fin des années 1990. Ces derniers ont souligné que la fin du 20^e siècle a connu un changement dans les valeurs des entreprises qui sont préparées à assumer « un rôle historique différent dans la société (...) au moment où les rôles qui étaient assurés avec succès par l'État sont de plus en plus menacés » (Zadek, 1999, p. 23-24). Cependant, la première théorisation de la RSE politique date de 2007 avec la publication de l'article fondateur de Andreas G. Scherer et Guido Palazzo dans l'*Academy of Management Review*. Pour un éclairage théorique sur ce courant de recherche, nous nous sommes basés sur la classification des théories mobilisées pour la formalisation théorique de la RSE politique établie par Frynas et Stephens (2015) parce qu'elle englobe les précédentes classifications proposées et développe une analyse multiniveau (le niveau meso et macro). Nous avons ensuite souligné les limites de ces approches théoriques que nous avons synthétisé dans le [tableau 1](#). Enfin, nous avons proposé un agenda futur de recherche en RSE politique en montrant l'intérêt d'un cadre théorique critique celui de la gouvernementalité de Michel Foucault.

Même si la pensée de Foucault reste complexe et difficile à appréhender, en raison notamment de son éclectisme et des questionnements multiples qu'elle pose (Leclercq, 2011), nous avons mis en exergue qu'elle constitue une grille de lecture critique et innovante pour l'étude des enjeux de pouvoir liés à l'adoption par les entreprises multinationales d'actions RSE politique. Cette grille de lecture nous a permis de problématiser la conception dominante de la RSE politique défendue par Scherer et Palazzo (2007, 2011) en la représentant comme un espace gouvernable afin de mieux rendre compte des relations de pouvoir, de programmes et de techniques de gouvernement mis en place par les entreprises multinationales pour façonner et influencer la conduite de leurs parties prenantes. Nous avons ainsi montré que la RSE politique, loin d'être un mouvement neutre, est encastrée dans un contexte politique, social et spatial (Wesley et al., 2013) dans lequel s'entremêlent des relations de pouvoir et des modes indirects de gouvernement. Nous avons également mis en exergue que les initiatives multipartites et la participation à la production des biens publics sont utilisées par les entreprises multinationales pour influencer les formes de régulation des institutions étatiques, pour façonner les perceptions de leurs différentes parties prenantes et pour participer aux processus de prise de décisions publiques. Ces modes de gouvernement sont régis par une rationalité économique qui valorise l'idée de compétitivité et de création de valeur. Nous avons ainsi argumenté les pistes de renouvellement théorique ainsi que les questions de recherche que ce cadre d'analyse génère pour mieux comprendre le fonctionnement de la RSE politique, les mécanismes de sa diffusion,

Tableau 1 – Synthèse des apports théoriques et des limites des principales théories mobilisées dans la littérature sur la RSE politique

Niveau d'analyse	Théories mobilisées	Auteurs	Apports théoriques	Principales limites
<p>Macro (impliquant des dynamiques sociétales, économiques et politiques plus larges)</p>	<p>La théorie institutionnelle</p>	<p><i>Levy et al.</i> (2010) <i>Shirodkar et al.</i> (2018)</p>	<p>Les entreprises peuvent agir sur leur environnement institutionnel et transformer les structures institutionnelles</p>	<p>Absence d'analyse approfondie des stratégies politiques proactives des entreprises et de leur impact sur les structures institutionnelles</p>
	<p>La théorie politique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas 2) La théorie de la justice de John Rawls 	<p><i>Scherer et Palazzo</i> (2007, 2008, 2011) <i>Hsieh</i> (2004, 2009)</p>	<p>Le rôle d'acteurs non étatiques (entreprises et acteurs de la société civile) dans les processus de délibérations publiques et leur contribution à la résolution des défis sociaux et environnementaux globaux</p> <p>Les entreprises multinationales doivent assumer le rôle d'agents de justice et promouvoir des institutions justes là où elles ne le sont pas</p>	<p>Théories normatives qui mettent l'accent de manière excessive sur les conséquences de la globalisation de l'économie</p>
<p>Meso (impliquant les problèmes liés aux relations entre les organisations)</p>	<p>La théorie des parties prenantes</p>	<p><i>Lucea et Doh</i> (2012) ; <i>Walker</i> (2012)</p>	<p>L'utilisation politique de leurs relations avec leurs parties prenantes externes vise à arbitrer et influencer les processus de régulation</p>	<p>Absence d'analyse des processus organisationnels permettant de mieux comprendre les motivations à la base des stratégies politiques des entreprises</p>
	<p>La théorie politique : la théorie néo-gramscienne</p>	<p><i>Levy et Egan</i> (2003)</p>	<p>L'adoption d'actions RSE politiques permet aux entreprises multinationales de préserver leur position hégémonique en termes de marché, autonomie et stratégie d'influence</p>	

ses effets de pouvoir et ses enjeux à un niveau macro et meso.

2. Limites et voies futures de recherche

L'objectif de ce travail de recherche a été de présenter l'état de l'art dans la littérature sur la RSE politique et de dépasser les limites de l'agenda étroit auquel cette littérature est attachée en argumentant théoriquement l'intérêt d'un cadre d'analyse critique celui de la gouvernementalité de Michel Foucault. Ceci nous a permis de proposer un agenda critique de recherche en formulant un ensemble de propositions sur les dynamiques de pouvoir liées à la politisation des entreprises multinationales à travers leurs actions RSE. Cependant, ce travail de théorisation présente une principale limite liée à l'absence de théorisation critique à un niveau d'analyse micro qui pourrait expliquer les rapports de force liés à l'élaboration des stratégies et des actions RSE politiques dans les entreprises qui s'engagent dans les initiatives multipartites ou la production de biens publics. Pour les recherches futures, nous suggérons de mener des études qui mobilisent le cadre foucauldien de la gouvernementalité afin de déconstruire et d'analyser le processus de politisation des entreprises multinationales dans des contextes institutionnels complexes et hétérogènes. Ces études permettront d'analyser les motivations des entreprises à mener des actions RSE ayant un caractère politique et les modes d'intervention générés par ces actions sur leurs parties

prenantes en particulier le gouvernement du pays dans lequel elles exercent leurs activités. Dans les recherches futures, il serait également intéressant de mobiliser le cadre de la gouvernementalité pour mieux comprendre les effets de la RSE politique au niveau micro afin d'étudier comment les individus, membres de l'organisation, sont incités et conduits à agir en fonction de la rationalité proposée par les activités de la RSE politique. Les recherches futures gagneraient enfin à explorer et à analyser les changements institutionnels récents liés au développement complexe des chaînes de valeur au niveau mondial et à la fragmentation des systèmes de régulation qui ont abouti à la reconnaissance croissante du rôle essentiel joué par les gouvernements pour augmenter la portée et l'efficacité de la régulation privée et encadrer juridiquement les normes RSE (Marques, 2017). Il conviendrait ainsi d'analyser la nouvelle configuration des relations de pouvoir entre les entreprises multinationales et le gouvernement français après l'adoption en mars 2017 d'une loi sur le devoir de vigilance qui concerne les sociétés mères et les entreprises donneuses d'ordres françaises et qui vise à encadrer juridiquement les normes RSE et à augmenter l'efficacité de la régulation privée (Martin-Chenut et de Quenaudon 2016). Il serait ainsi intéressant d'étudier l'impact que la juridicisation de la RSE pourrait avoir sur les modes d'autorégulation des entreprises multinationales françaises et les rapports de force que cette juridicisation pourrait engendrer.

BIBLIOGRAPHIE

Acquier A., Daudigeos T. et Valiorgue B. (2011). « Responsabiliser les chaînes de valeur éclatées », *Revue française de gestion*, vol. 37, n° 213, p. 167-183.

- Adelopo I., Yekini K. et Raimi L. (2015). "Political corporate social responsibility and development", *Development-Oriented Corporate Social Responsibility*, Jamali D., Karam C. et Blowfield M. (Eds), Greenleaf Publishing, Sheffield, p. 29-49.
- Adeyeye A.O. (2012). *Corporate Social Responsibility of Multinational Corporations in Developing Countries: Perspectives on Anti-Corruption*, Cambridge University Press.
- Aggeri F. (2005). « Les régimes de gouvernementalité dans le domaine de l'environnement », *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Hatchuel A., Pezet E., Starkey K., Lenay O. (dir.), Les Presses de l'Université Laval, p. 431-467.
- Arenas D., Albareda L. et Goodman J. (2018). "Contestation in multi-stakeholder initiatives: Enhancing the democratic quality of transnational governance", *EURAM Conference*, University of Iceland, Reykjavik, June 19-22.
- Banerjee S.B. (2010). "Governing the global corporation: A critical perspective", *Business Ethics Quarterly*, vol. 20, n° 2, p. 265-274.
- Beck U. (2003). *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Alto Aubier, Paris.
- Bommier, S. et Renouard C. (2018). *L'entreprise comme commun. Au-delà de la RSE*, Éditions Charles Léopold Mayer.
- Capron M. (2006). « Les nouveaux cadres de la régulation mondiale des entreprises existent-ils déjà ? », *Colloque GREFIGE-CEREMO*, Nancy, 23-24 novembre.
- Capron M. et Quairel-Lanoizelée F. (2015). *L'Entreprise dans la société, une question politique*, La Découverte.
- Carroll A.B. et Shabana K.M. (2010). "The business case for corporate social responsibility: A review of concepts, research and practice", *International Journal of Management Reviews*, vol. 12, n° 1, p. 85-105.
- Daudigeos T., Jaumier S. et Boutinot A. (2017). "Governing workplace safety through apparatuses: A historical study of the French construction industry in the 20th century", *Organization*, vol. 24, n° 6, p. 737-760.
- den Hond F., Rehbein K., de Bakker F. et Kooijmans-van Lankveld H. (2014). "Playing on two chessboards: Reputation effects between corporate social responsibility (CSR) and corporate political activity (CPA)", *Journal of Management Studies*, vol. 51, n° 5, p. 793-810.
- Dhaouadi I. (2008). « La conception politique de la responsabilité sociale de l'entreprise : Vers un nouveau rôle de l'entreprise dans une société globalisée », *Revue de l'Organisation Responsable*, vol. 3, n° 2, p. 19-32.
- Fleming P. et Jones M.T. (2013). *The End of Corporate Social Responsibility: Crisis and Critique*, SAGE Publications, London.
- Fooks G., Gilmore A., Collin J., Holden C. et Lee K. (2013). "The limits of corporate social responsibility: Techniques of neutralization, stakeholder management and political CSR", *Journal of Business Ethics*, vol. 112, n° 2, p. 283-299.

- Foucault M. (1978). « La 'gouvernementalité' », *Cours du Collège de France, 1977-1978* : « Sécurité territoire population », 4^e leçon, 1er février 1978, n° 167-168, p. 12-29, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D. et Ewald F., Paris, Gallimard, 1994, Tome III, p. 635-657.
- Foucault, M. (1980). "Truth and power", *Power/knowledge: Selected Interviews and Other Writings 1972-1977*, C. Gordon (Eds) Pantheon Books, New York, p. 109-133.
- Foucault M. (1984), « L'éthique du souci de soi comme pratique de la vérité (Entretien avec Becker H., Fernet-Betancourt R., Gomez-Müller A.) Concordia, *Revista internacional de filosofia*, n° 6, repris dans *Dits et Écrits 1954-1988*, Paris, Gallimard, Tome 4, 1980-1988, p. 708-729.
- Frynas J.-G. et Stephens S. (2015). "Political corporate social responsibility: Reviewing theories and setting new agendas", *International Journal of Management Reviews*, vol. 17, n° 4, p. 483-509.
- Gond J.-P., Cruz L.B., Raufflet E. et Charron M. (2016). "To frack or not to frack? The interaction of justification and power in a sustainability controversy", *Journal of Management Studies*, vol. 3, n° 53, p. 330-363.
- Habermas J. (2001). *The Postnational Constellation*, Polity Press, Cambridge.
- Hatchuel A., Pezet E., Starkey K. et Lenay O., (Dir.) (2005). *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval.
- Hsieh N. (2004). "The obligations of transnational corporations: Rawlsian justice and the duty of assistance", *Business Ethics Quarterly*, vol. 14, n° 4, p. 643-661.
- Hsieh N. (2009). "Does global business have a responsibility to promote just institutions?", *Business Ethics Quarterly*, vol. 19, n° 2, p. 251-273.
- Igalens J. (2007). « L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises du CAC 40 », *Revue Finance Contrôle Stratégie*, vol. 12, n° 2, p. 129-155.
- Joutsenvirta M. et Vaara E. (2015). "Legitimacy struggles and political corporate social responsibility in international settings: A comparative discourse analysis of a contested investment in Latin America", *Organization Studies*, vol. 36, p. 741-777.
- Kobrin S.J. (2009). "Private political authority and public responsibility: Transnational politics, transnational firms and human rights", *Business Ethics Quarterly*, vol. 19, n° 3, p. 349-374.
- Leclercq A. (2011). "Organizations as discursive constructions: A Foucauldian approach", *Organization Studies*, vol. 32, n° 9, p. 1247-1271.
- Levy D.L. et Egan D. (2003). "A neo-gramscian approach to corporate political strategy: Conflict and accommodation in the climate change negotiations", *Journal of Management Studies*, vol. 40, n° 4, p. 803-829
- Levy D.L., Brown H.S. et De Jong M. (2010). "The contested politics of corporate governance: The case of the global reporting initiative", *Business and Society*, vol. 49, p. 88-115.

- Lucea R. et Doh J. (2012). "International strategy for the nonmarket context: Stakeholders, issues, networks, and geography", *Business and Politics*, vol. 14, p. 1-30.
- Maguire S., Hardy C. et Lawrence T.B. (2004). "Institutional entrepreneurship in emerging fields: HIV/Aids treatment advocacy in Canada", *Academy of Management Journal*, vol. 47, n° 5, p. 657-679.
- Mäkinen J. et Kourula A. (2012). "Pluralism in political corporate social responsibility", *Business Ethics Quarterly*, vol. 22, p. 649-678.
- Maréchal J-P. (2011). « RSE : Les illusions dangereuses », *La responsabilité sociale de l'entreprise : nouvelle régulation du capitalisme ?*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 218-226.
- Marques J.C. (2017). "Bringing the states back in: A field-level perspective on government involvement in private regulation", *33rd EGOS Colloquium*, Copenhagen, July 6-8.
- Martin-Chenut K. et de Quenaudon R. (2016). *La RSE saisie par le droit perspectives interne et internationale*, Editions A. Pedone.
- Matten D. et Crane A. (2005). "Corporate citizenship: Toward an extended theoretical conceptualization", *Academy of Management Review*, vol. 30, n° 1, p. 166-179.
- McIntosh Sundstrom L. et Henry L.A. (2017). "Private forest governance, public policy impacts: The forest stewardship council in Russia and Brazil", *Forests*, vol. 8, n° 11, p. 1-19.
- McKinlay A. et Pezet É. (2010). "Accounting for Foucault", *Critical Perspectives on Accounting*, vol. 6, p. 486-495.
- McKinlay A., Carter Ch. et Pezet É. (2012). "Governmentality, power and organization", *Management & Organizational History*, vol. 7, n° 1, p. 3-15.
- Palpacuer F. et Balas N. (2010). « Comment penser l'entreprise dans la mondialisation ? », *Revue française de gestion*, vol. 36, n° 201, p. 89-102.
- Pesqueux Y. (2000). *Le gouvernement d'entreprise comme idéologie*, Ellipses, Paris.
- Pesqueux Y. (2006). « Un modèle culturaliste de la R.S.E. ? », *Responsabilité sociale de l'entreprise Pour un nouveau contrat social*, J.-J. Rosé (dir.), Éditions De Boeck Université, Paris, p. 365-374.
- Reinecke J. et Ansari S. (2016). "Taming wicked problems: The role of framing in the construction of corporate social responsibility", *Journal of Management Studies*, vol. 53, n° 3, p. 299-329.
- Renouard C. (2007). *La responsabilité éthique des multinationales*, Presses Universitaires de France.
- Renouard C. (2013). *Éthique et entreprise*, Éditions de l'Atelier.
- Rettab B., Ben Brick A. et Mellahi K. (2009). "A study of management perceptions of the impact of corporate social responsibility on organisational performance in emerging economies: The case of Dubai", *Journal of Business Ethics*, vol. 89, p. 371-390.
- Rochet C. (2010). *Politiques publiques de la stratégie aux résultats*, Éditions De Boeck, Paris.

- Rose N. (1999). *Powers of Freedom*, Cambridge University Press.
- Rose N. et Miller P. (1992). "Political power beyond the State: Problematics of government", *The British Journal of Sociology*, vol. 43, n° 2, p. 173-205.
- Scherer A.G., Palazzo G. et Baumann D. (2006). "Global rules and private actors. Toward a new role of the TNC in global governance", *Business Ethics Quarterly*, vol. 16, n° 4, p. 505-532.
- Scherer A.G. et Palazzo G., (2007). "Towards a political conception of corporate responsibility-business and society seen from a Habermasian perspective", *Academy of Management Review*, vol. 32, n° 4, p. 1096-1120.
- Scherer A.G. et Palazzo G. (2008). "Globalization and corporate social responsibility", *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*, A. Crane, A. McWilliam, D. Matten, J. Moon, et D.S. Siegel (Eds), Oxford University Press, Oxford, p. 413-431.
- Scherer A.G. et Palazzo G. (2011). "The new political role of business in a globalized world: A review of a new perspective on CSR and its implications for the firm, governance, and democracy", *Journal of Management Studies*, vol. 48, n° 4, p. 899-931.
- Scherer A.G., Rasche A., Palazzo G. et Spicer A. (2016). "Managing for political corporate social responsibility: New challenges and directions for PCSR 2.0", *Journal of Management Studies*, vol. 53, n° 3, p. 273-298.
- Shamir R. (2004). "Between self-regulation and the Alien Tort Claims Act: On the contested concept of corporate social responsibility", *Law & Society Review*, vol. 38, n° 4, p. 635-664.
- Shamir, R. (2008). "The age of responsabilization: On market-embedded morality", *Economy and Society*, vol. 37, p. 1-19.
- Shamir R. (2010). "Capitalism, governance, and authority: The case of corporate social responsibility", *Annual Review of Law and Social Science*, vol. 6, p. 531-553.
- Shirodkar V., Beddewela E. et Richter U.H. (2018). "Firm-level determinants of political CSR in emerging economies: Evidence from India", *Journal of Business Ethics*, vol. 148, n° 3, p. 673-688.
- Tollefson Ch., Gale F. et Haley D. (2008). *Setting the Standard: Certification, Governance, and the Forest Stewardship Council*, UBC Press.
- Van Oosterhout J. (2005). "Corporate citizenship: An idea whose time has not yet come", *Academy of Management Review*, vol. 30, n° 4, p. 677-681.
- Vallentin S. et Murillo D. (2012). "Governmentality and the politics of CSR", *Organization*, vol. 19, p. 825-843
- Vallentin S. (2015). "Governmentalities of CSR: Danish government policy as a reflection of political difference", *Journal of Business Ethics*, vol. 127, p. 33-47.
- Walker E.T. (2012). "Putting a face on the issue: Corporate stakeholder mobilization in professional grassroots lobbying campaigns", *Business & Society*, vol. 51, n° 4, p. 561-601.

- Wesley A., Brueckner M., Pforr C. et MacCallum D. (2013). "Corporate social responsibility: A governable space", *Corporate Social Responsibility: Challenges, Opportunities and Strategies for 21st Century Leaders*, Springer, p. 35-50.
- Whelan G. (2012). "The political perspective of corporate social responsibility: A critical research agenda", *Business Ethics Quarterly*, vol. 22, p. 709-737.
- Zadek S. (1999). "Stalking sustainability", *Greener Management International*, vol. 26, p. 21-31.

